

DEUXIÈME PARTIE  
LES RESSOURCES PUBLIQUES  
PREMIÈRE SECTION : L'IMPOT

---

LIVRE V  
THÉORIE DE L'IMPOT

---

CHAPITRE XXXII

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES RESSOURCES PUBLIQUES :  
PRODUITS DU DOMAINE, IMPÔT, EMPRUNT

---

La théorie du budget, qui a rempli la première partie de ce volume, a eu pour objet d'exposer les règles qui s'appliquent à la mise en œuvre des ressources publiques et à leur affectation aux besoins de l'Etat, et de décrire le mécanisme des finances.

La théorie des ressources publiques, qui forme la matière de cette seconde partie, a pour objet de rechercher la nature des ressources publiques auxquelles il convient que l'Etat s'adresse pour alimenter ses finances, et de décrire les procédés mis en usage à cet égard.

Les différentes branches de ressources auxquelles l'Etat a recours peuvent être divisées en trois catégories : les revenus du domaine, l'impôt et l'emprunt.

L'emprunt constitue une ressource extraordinaire, qui ne procure des fonds à l'Etat qu'en mettant une dette à sa charge. L'impôt, dans les nations modernes, est la ressource principale, ordinaire et normale des budgets. Quant aux revenus du domaine, ils occupent actuellement dans les recettes une place variable